

2016-05



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers Présents 15

PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

Séance ordinaire
du 22 mars 2016 à 19 heures 30
sous la présidence de M. Richard MAZAJCZYK,
Maire

Sont présents : ABIDI Farid, BINDLER Miriam, DICK Rosalie, DRAXEL Laurent, DROUET Angélique, GUTTIG Stéphanie, JEANDON Christelle, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, MOREAUX Muriel, SCHWEITZER Carlo, SPRINGINSFELD Thomas, TRIANTAFYLLIDIS Pascal, WEISS Jean-Julien et WEISS Nicolas.

Absents excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance : SPRINGINSFELD Thomas

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 23 février 2016.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte administratif 2015.
4. Compte de gestion 2015.
5. Affectation du résultat.
6. Taux des taxes locales directes.
7. Budget primitif 2016.
8. Acquisition de panneaux d'entrée de village bilingues : demande de subvention.
9. Modification des statuts du syndicat d'électricité.
10. Divers

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

Point 10 : Construction d'une nouvelle école : demande de subvention et plan de financement.

Point 1

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2016

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 23 février 2016 expédié à tous les membres, est commenté par Mr le Maire. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Point 2
Désignation du secrétaire de séance

M. SPRINGINSFELD Thomas a été désigné secrétaire de séance.

Point 3
Compte administratif 2015

Compte Administratif 2015 de la commune de Soppe-le-Bas

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Carlo SCHWEITZER, 1^{er} Adjoint, délibère en l'absence de M. le Maire. Après avoir pris connaissance de toutes les dépenses et toutes les recettes effectuées au cours de l'année 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considère que M. Richard MAZAJCZYK, maire, a normalement administré les finances de la commune pendant l'année 2015,
- fixe les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	361 520.68 €	504 219.67 €	142 698.99 €
	Section d'investissement	145 168.21 €	25 856.33 €	- 119 311.88 €
REPORT DE L'EXERCICE 2014	002 Report de fonctionnement	- €	522 905.51 €	
	001 Report d'investissement	- €	81 871.04 €	
TOTAL (réalisations + reports)		389 144.09 E	993 920.64 E	604 776.55 E
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	- €	- €	
	Section d'investissement	- €	- €	
	TOTAL	- €	- €	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	361 520.68 €	1 027 125.18 €	665 604.50 €
	Section d'investissement	145 168.21 €	107 727.37 €	- 37 440.84 €
	TOTAL CUMULE	506 688.89 €	1 134 852.55 €	628 163.66 €
Excédents :		628 163.66 €		

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Point 4
Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune de Soppe-le-Bas, présenté par Monsieur BRAILLON Eric, inspecteur divisionnaire des finances publiques de Masevaux, se soldant par :

- Un excédent de fonctionnement de 665 604.50 €
- Un déficit d'investissement de 37 440.84 €

2016-06

Point 5
Affectation du résultat de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de l'année 2015, soit 628 163.66 €, au budget primitif de l'année 2016 au compte 002 (FONCTIONNEMENT RECETTES).
- le déficit d'investissement de l'année 2015, soit 37 440.84 €, au budget primitif de l'année 2016 au compte 1068 (INVESTISSEMENTS RECETTES).

Point 6
Taux des taxes locales directes pour 2016

Considérant l'état de notification des bases prévisionnelles,
Considérant l'excédent ressortant du compte administratif 2015,
Considérant l'augmentation prévue des taux des taxes de la communauté de communes,
Considérant que les projets de travaux de constructions de la mairie et de l'école n'ont pas encore démarré,

Le Conseil municipal décide, 14 pour, 1 abstention, de reconduire en 2016 les mêmes taux d'imposition qu'en 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,62 %.
- Taxe foncière — bâti : 8,10 %.
- Taxe foncière — non bâti : 43,27 %.
- CFE : 18,98 %.

Point 7
Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le budget primitif de l'année 2016 présenté par le Maire, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes	1 085 273.66 €
	Dépenses	1 085 273.66 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes	1 439 240.84 €
	Dépenses	1 439 240.84 €

Les principaux travaux d'investissement validés en commission des finances sont les suivants :

- Nouvelle mairie : 560 000 €
- Nouvelle école : 700 000 €
- Sécurisation routière en agglomération : 30 000 €

Modification de la contribution de la commune de Soppe le Bas au SIS :

Le SIS procède, comme chaque année, à un appel de contributions pour les communes du vallon du Soultzbach sur les bases suivantes : 45.3% pour Soppe le Bas et 54.7 % pour le Haut Soultzbach. Pour l'année 2016 il est convenu que la commune de Soppe le Bas versera 8000 € supplémentaire par rapport à cette contribution. D'autre part, la commune de Soppe le bas percevra du SIS une somme de 4500 € correspondant aux charges engendrées par la caserne des sapeurs-pompiers (entre autre chauffage).

Forêt communale : Monsieur Carlo SCHWEITZER a réalisé un travail fort intéressant sur l'aspect financier relatif à la forêt communale. Tous les éléments se rapportant aux ventes de bois comme aux frais d'exploitation de notre forêt ont été passés en revue. L'assemblée s'est interrogée sur la possibilité de mettre en place un budget annexe consacré à ce sujet.

Point 8

Acquisition de panneaux d'entrée de village bilingues : demande de subvention

Le Maire propose d'acquérir des panneaux d'entrée de village bilingues : pour les communes de moins de 2000 habitants, une subvention régionale de 70% du coût Hors taxes est possible.

Le Conseil Municipal – 13 pour, 2 abstentions :

- Décide de l'acquisition de 3 panneaux d'entrée d'agglomération (les devis ont été demandés mais ne sont pas encore réceptionnés).
- Sollicite une subvention du Conseil Régional pour l'achat de ces panneaux.

Point 9

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz et adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Villé

a. Modification des statuts du Syndicat

- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité ;
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

b. Adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Villé

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

2016-07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

Point 10

Construction d'une nouvelle école élémentaire : demande de subvention et plan de financement

Par délibération du 30 mars 2015, le Conseil Municipal a décidé de la construction d'une nouvelle école élémentaire.

L'Etat s'est engagé en faveur du soutien à l'investissement public local par la mobilisation sur l'année 2016 d'un milliard d'euros pour accompagner les investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public pour la construction de la nouvelle école élémentaire
- Arrête le plan de financement suivant :
 - DETR : 211 590.25 €
 - Fonds propres : 184 770.71 €
 - Emprunt : 450 000.00 €
 - Total : 846 360.96 €

Point 11

Divers

- **Invitation à l'Assemblée Générale de la Ligue contre le Cancer** : les conseillers intéressés peuvent y participer s'ils le souhaitent, l'invitation est disponible en mairie.
- **Distribution du Flash 313 – Edition de printemps** : Mme PANTZIGA Dominique est retenue par des obligations professionnelles et privées cette fin de semaine. Le Maire propose que les membres du conseil municipal se répartissent les secteurs de la commune pour la distribution, qui devra être effectuée samedi au plus tard car un message pour Pâques est inséré dans le Flash.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00 mn.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de 22 mars 2016**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 23 février 2016.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte administratif 2015.
4. Compte de gestion 2015.
5. Affectation du résultat.
6. Taux des taxes locales directes.
7. Budget primitif 2016.
8. Acquisition de panneaux d'entrée de village bilingues : demande de subvention.
9. Modification des statuts du syndicat d'électricité.
10. Construction d'une nouvelle école élémentaire : demande de subvention et plan de financement
11. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MAZAJCZYK Richard	Maire		
SCWHEITZER Carlo	1 ^{er} Adjoint		
DROUET Angélique	2 ^{ème} Adjoint		
ABIDI Farid	3 ^{ème} Adjoint		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal		
SPRINGINSFELD Thomas	Conseiller municipal		
TRIANAFYLLIDIS Pascal	Conseiller municipal		
MOREAUX Muriel	Conseillère municipale		
JEANDON Christelle	Conseillère municipale		
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
LILLER Laurent	Conseiller municipal		
DICK Rosalie	Conseillère municipale		

2016-08

WEISS Jean-Julien	Conseiller municipal		
BINDLER Miriam	Conseillère municipale		